



**Doc. 268**

08 septembre 1954

## Deuxième rapport d'activité du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes

### Rapport

1.

*Activités du Comité au cours de la période 1er mai-31 août 1954*

#### 2. I. Opérations

1. Les rapports précédents avaient déjà signalé que le volume des mouvements migratoires effectués sous les auspices du Comité avait considérablement augmenté au cours des derniers mois de 1953 et que cette tendance s'était poursuivie au cours des premiers mois de 1954, de sorte que, entre le 1er janvier et le 30 avril 1954, le Comité avait transporté plus de 40.000 personnes. Pour atteindre l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir l'émigration de 118.400 personnes au cours de 1954, il fallait que le Comité transportât en moyenne 10.000 personnes par mois : cette moyenne a été atteinte et se maintient. Au 31 juillet, le chiffre des personnes transportées depuis le début de l'année était de 72.766 et le total des personnes parties sous ses auspices depuis le début de son activité s'élevait à 237.956. On ne dispose pas encore de chiffres exacts pour le mois d'août, mais il est probable qu'ils permettront d'arriver à un total de plus de 80.000 pour les huit premiers mois de l'année. Le Comité espère qu'au début de septembre, il pourra signaler le départ du 250 millième émigrant. L'annexe IV donne le nombre total des émigrants partis entre le 1er février 1952 et le 31 juillet 1954 et classés d'après le pays d'émigration et le pays d'immigration.

2. Depuis le début de son activité jusqu'à la fin de juin, le Comité avait transporté au total 98.610 réfugiés : 56.726 d'entre eux relevaient du mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et les autres étaient des réfugiés nationaux, pour la plupart des expulsés et des réfugiés d'Allemagne orientale, et des Italiens originaires de la Vénétie Julienne et venant de Trieste.

3. Le Comité des Migrations s'efforce, dans toute la mesure où il le peut, de faire en sorte que les groupes d'émigrants qu'il transporte soient bien équilibrés au point de vue démographique, c'est-à-dire qu'ils comportent une proportion raisonnable de jeunes gens et de vieillards, de femmes aussi bien que d'hommes en âge de travailler. Les chiffres provisoires dont on dispose actuellement au sujet de la répartition des émigrants d'après l'âge et le sexe au cours des six premiers mois de l'année montrent que cette politique a été appliquée avec succès (voir annexe V). Sur 64.874 personnes transportées, 27,5 % étaient des hommes de 20 à 59 ans ; 44,9 % des personnes, de moins de 20 ans ou de plus de 60 ans et 49,5 % étaient des femmes.

4. Les différents services de migrations, et en particulier ceux qui s'occupent de la préparation à l'émigration, avant le départ, et du placement des immigrants à leur arrivée dans le pays de destination, ont continué à fonctionner ainsi qu'il a été précédemment indiqué. Cependant, le Comité s'est efforcé de développer les services de formation professionnelle. D'accord avec le Gouvernement hellénique, il a élaboré un programme expérimental visant à donner une formation professionnelle à environ 400 travailleurs urbains qui seront appelés à émigrer au Brésil : un premier groupe de 80 personnes a commencé à suivre des cours de reclassement professionnel à Salonique, et un autre cours destiné à un groupe d'une importance analogue s'ouvrira bientôt à Athènes. En Italie, on prévoit de donner également une formation professionnelle à des



candidats émigrants. Comme les pays d'immigration demandent de plus en plus de travailleurs spécialisés, ce programme de reclassement professionnel est appelé à prendre une importance croissante. Son but est non pas tant de transformer en ouvriers qualifiés des personnes qui ne possèdent aucun métier, mais plutôt de développer et d'accroître les connaissances professionnelles de travailleurs déjà à demi qualifiés : on peut s'attendre que l'émigration de chaque travailleur qualifié donne à plusieurs travailleurs non spécialisés la possibilité de s'installer dans le pays d'immigration.

5. Il devient de plus en plus évident qu'un système efficace d'enseignement permettant aux émigrants d'apprendre rapidement les premiers éléments d'anglais, de portugais et d'espagnol, est indispensable. Le Comité est en rapport avec des instituts spécialisés afin d'établir une méthode d'enseignement pratique, utilisant des procédés simples et modernes. Dès que cette méthode aura été mise au point, on espère qu'elle sera appliquée le plus tôt possible avant le départ des émigrants et que l'enseignement pourra être poursuivi à bord des bateaux et dans le pays d'immigration.

6. Le Comité a continué à prêter son aide aux gouvernements intéressés pour l'élaboration de plans de colonisation agricole en faveur des immigrants. A la suite du voyage qu'ont effectué ses experts en matière de colonisation agricole dans un certain nombre de pays de l'Amérique latine, il a été saisi d'une demande du Gouvernement chilien tendant à l'envoi d'une mission d'experts qui étudiera les plans en cours de préparation dans ce pays et collaborera à leur mise en application ; cette mission doit se mettre en route dans les quelques semaines qui vont suivre. D'autres projets, notamment l'installation de familles italiennes au Venezuela et de familles hollandaises au Chili, vont probablement être mis à exécution dans un avenir prochain.

### **3. II. L'Acte constitutif du C. I. M. E.**

7. Au moment où la deuxième partie de ce rapport « Activités du Comité au cours de la période 1<sup>er</sup> janvier-30 avril 1954 » a été envoyée au Conseil de l'Europe, huit gouvernements avaient accepté l'Acte constitutif approuvé à Venise en octobre 1953. Depuis cette époque, les Gouvernements du Paraguay, de l'Autriche et de la Grèce ont notifié leur acceptation au Directeur du Comité. Les onze gouvernements qui jusqu'à présent ont accepté la Constitution sont les suivants : Italie, Suède, Danemark, Israël, Australie, Canada, Suisse, Pays-Bas, Paraguay, Autriche et Grèce.

Aux Etats-Unis, la loi portant acceptation de l'Acte constitutif a été adoptée par le Congrès, et la notification officielle de cette ratification est attendue sous peu. Il ne faudra plus ensuite que quatre ratifications pour que soient remplies les conditions auxquelles est subordonnée l'entrée en vigueur de l'Acte : il est prévu en effet que seize gouvernements, dont les contributions représentent au total 75 % au moins du budget administratif, doivent avoir notifié leur acceptation. Il est évidemment de la plus haute importance, pour les travaux futurs du Comité, que celui-ci repose sur les bases stables que lui donnera l'Acte constitutif. Il faut en conséquence espérer que quatre autres gouvernements notifieront au Directeur leur acceptation de l'Acte au cours des deux prochains mois afin que la huitième Session du Comité, qui doit se réunir à Genève le 30 novembre, marque l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution.

## Annexe

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPÉENNES

Nombre des émigrants transportés par pays d'émigration et d'immigration

1er février 1952 - 31 juillet 1954

Région d'émigr ation des émigran ts partis définitiv ement par bateau ou par avion	PAYS D'IMMIG RATION									
	Total	Argenti ne	Australi e	Brésil	Canada	Chili	Israël	Etats- Unis d'Améri que	Vénézu ela	Autres pays
AUTRIC HE	20,594	119	1,669	1,249	6,661	40	104	10,587	91	74
ALLEMA GNE	99,863	191	20,293	2,754	43,707	828	181	30,143	556	1,180
GRÈCE	9,790	206	5,698	2,586	861	7	39	41	40	312
ITALIE	64,037	28,427	664	22,988	2,060	1,477	120	699	7,264	338
PAYS- BAS	13,008	21	10,731	636	837	2	80	269	—	432
CHANG HAI/ HONG- KONG	5,320	42	987	2,453	220	31	236	95	13	1,243
TRIEST E	6,082	27	3,764	676	476	127	1	166	156	689
AUTRE S PAYS	19,262	337	1,204	903	5,328	108	3,114	7,856	108	304
Total	237,955 1	29,370	45,010	34,245	60,150	2,620	3,875	49,856	8,258	4,572

Répartition provisoire, d'après l'âge et le sexe, des émigrants transportés avec l'aide du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes

1er janvier — 30 juin 1954

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 — 14	10.464	9.846	20.310
15 — 20	3.838	3.135	6.973
20 — 59	17.850	17.915	35.765
60 —	613	1.213	1.826
	32.765	32.109	64.874

1. Les renseignements relatifs aux émigrants transportés dans le cadre du système des fonds d'avances sont incomplets pour le mois de juillet 1954. Les totaux sont donc sujets à de légères modifications.